

## Les servitudes d'utilité publique sur la commune de Le-Plessis-Pâté

Nomenclature			A5	I1	I3	I3	I4	I6
Fondement Juridique			Loi n°62-904 du 04/08/1962, décret n° 64-153 du 15/02/1964, art. L.152-1, 152-2 et R.152-1 à 152-15 du Code Rural	Décret n°2012-615 du 2/05/2012, arrêté ministériel du 5/03/2014, art. L.555-16 et R.555-30 du Code l'Environnement	Loi n°58-336 du 29/03/1958, décret n°59-645 du 16/05/1959, art. L.555-16 R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Loi du 15/06/1906, loi du 8/04/1946, décret n°67-886 du 6/10/1967, décret n°70-492 du 1/06/1970, décret n°85-1108 du 15/10/1985, loi n°2003-8 du 3/01/2003, art. L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	loi du 15/06/1906, loi du 13/07/1925, loi n°46-628 du 8/04/1946, décret n°67-886 du 6/10/1967, décret n°70-492 du 11/06/1970	Décret n°56-838 du 16/08/1956, loi n°70-1 du 2/01/1970, décret n°70-989 du 29/10/1970, art. 71, 71-1, 71-2 du Code Minier, art. L.153-3, 153-4, 153-8 du nouveau Code Minier
Gestionnaire			Collectivités et syndicats compétents	Etat : Ministère de la Transition Ecologique (DRIEE)	TOTAL	GRT Gaz	RTE	Exploitants de mines, explorateurs, chercheurs
Communes	code INSEE	EPCI	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement	Servitudes relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz ou assimilés, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitudes pour la construction et l'exploitation de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression d'intérêt général	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation des canalisations de transport de gaz	Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Servitudes relatives à l'exploitation des mines et carrières (permis de recherche d'hydrocarbures)
Le Plessis-Pâté	91494	CA Coeur d'Essonne Agglomération	Arrêté préfectoral Du 09 juin 1969  Autorisant l'enfouissement de canalisations sur la commune pour la création de l'usine de pompage et de traitement des eaux de Morsang-sur-Seine	Arrêté préfectoral du 29 octobre 2015 n°2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/792  Instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune  Canalisations de transport de gaz :  BEYNES-EVRY-GREGY 600 PMS 67,7 DN 600  DN150-1971-DP_ST_MICHEL C0590 LIAISON PREFECTURE_C020 PMS 40,0 DN 150  Canalisation de transport d'hydrocarbures :  SP6-SP7 PMS 69,2 DN 508	Canalisation de transport d'hydrocarbures :  SP6-SP7 PMS 69,2 DN 508	Canalisations de transport de gaz :  BEYNES-EVRY-GREGY 600 PMS 67,7 DN 600  DN150-1971-DP_ST_MICHEL C0590 LIAISON PREFECTURE_C020 PMS 40,0 DN 150	Liaison aérienne : 225 kV n°1 Liers – Villejust – Le Petit Bois <b>Réseau stratégique</b>  Liaison aéro-souterraine : 225 kV n°1 Liers – Les Loges <b>Réseau stratégique</b>	Décret du 07 février 1994  Concession de la croix Blanche  Concession prolongée par décret du 15 novembre 2019 (périmètre inchangé)  <b>Valide jusqu'au 01 janvier 2040</b>

## Les servitudes d'utilité publique sur la commune de Le-Plessis-Pâté

Nomenclature			PM3	PT1	PT2	T4	T5	T7
Fondement Juridique			Loi n°2003-699 du 30/07/2003, décret n°2005-1130 du 7/09/2005, art. L.515-15 à 515-26, R.515-39 à 515-50 du Code de l'Environnement	Arrêté du 21/08/1953, art. L.57 à L.62-1 et R.27 à R.29 du Code des Postes et Télécommunications, art. L.5113-1 du Code de la Défense	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26 et R.39 du Code des Postes et Télécommunications, art.L.5113-1 du Code de la Défense	Art.L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du Code de l'Aviation Civile, art. L. 6351-1, 6351-6 à 6351-9, L.6372-8 à 6372-10 du Code des Transports, arrêté du 7/06/2007, arrêté du 3/09/2007, arrêté du 7/12/2010	Loi du 4/07/1935, décret n°59-92 du 3/01/1959, art. L.6350-1 à 6351-5 et L.6372-10 du Code des Transports, art.R.241-3 à R.242-2 du Code de l'Aviation Civile, arrêté du 7/06/2007	Art. L.6352-1 du Code des Transports, R.244-1 et D.244-2 à D.244-4 du Code de l'Aviation Civile, arrêté du 25 juillet 1990
Gestionnaire			Etat : Ministère de la Transition Ecologique (DDT)	Etat : Ministère des Armées et exploitants publics de communications électroniques	Etat : Ministère des Armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile-de-France ( DIRISI IDF ou DGAC)	Aviation Civile (DGAC) Ou Aviation Militaire Ou Ministère des Armées	Aviation Civile (DGAC) Ou Aviation Militaire	Aviation Civile (DGAC) Ou Aviation Militaire
Communes	code INSEE	EPCI	Servitudes relatives au plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Servitudes aéronautiques de balisage	Servitudes aéronautiques de dégagement	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement
Le Plessis-Pâté	91494	CA Coeur d'Essonne Agglomération	Risques technologiques Autour de la société VERMILION REP	Décret ministériel du 24 janvier 1995 Fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre radioélectrique de Brétigny-sur-Orge (Essonne) (n° ANFR : 091 051 2018) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques <b>Abroge le décret du 24 octobre 1962</b>	Décret ministériel du 10 mai 1978 Centre de Rambouillet Bullion Les Bordes (CCT 78 24 020) (S.S.B.A.I.F)	Décret ministériel Du 05 juin 1992 Approuvant les servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Paris-Orly	Décret ministériel Du 05 juin 1992 Approuvant les servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Paris-Orly	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 Relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation Pour les obstacles faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'aménager de plus de 50 m : Consultation obligatoire du service instructeur auprès du guichet unique de la DGAC : DGAC/SNIA NORD-Guichet unique urbanisme/UGD 82 rue des Pyrénées 75970 PARIS CEDEX 20
Le Plessis-Pâté	91494	CA Coeur d'Essonne Agglomération			Décret ministériel du 15 mars 2012 Fixant l'étendue des zones et secteurs de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour du centre radioélectrique et sur le parcours d'un faisceau hertzien Centre radioélectrique de Brétigny-sur-Orge n°ANFR : 091 051 2018 Situé sur la commune de Vert-Le-Grand			
Le Plessis-Pâté	91494	CA Coeur d'Essonne Agglomération			Décret ministériel Du 28 janvier 1994 Fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour des stations et sur le parcours du faisceau hertzien d'ORLY-Aérodrome (CCT 94 24 003) à ETAMPES-Morigny-Champigny (CCT 91 24 00) dans le département de l'Essonne			
Le Plessis-Pâté	91494	CA Coeur d'Essonne Agglomération			Décret ministériel du 14 février 1996 Fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de Taverny – Bessancourt n° ANFR 095 052 0039 (Val-d'Oise) à Brétigny-sur-Orge n° ANFR 091 052 0018 (Essonne)			
Le Plessis-Pâté	91494	CA Coeur d'Essonne Agglomération			Décret ministériel du 23 août 1994 Modifiant le Décret ministériel Du 27 août 1993 Fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison troposphérique de Brétigny-sur-Orge (n°CCT 091.52.018) à Villacoublay (n°CCT 078.52.015)			
Le Plessis-Pâté	91494	CA Coeur d'Essonne Agglomération			Décret ministériel du 20 octobre 1962 Fixant l'étendue des zones et des servitudes applicables sur le parcours du faisceau hertzien de Brétigny-sur-Orge à Orly			